

Fonction contenante en institution

Au cours de cette formation nous proposons aux professionnels des outils concrets afin qu'ils puissent exercer la fonction contenante liée à leur statut d'adulte référent et retrouver une posture d'autorité saine. Nous travaillerons autour de cette posture et des sanctions adaptées à mettre en place pour garantir un cadre éducatif sécurisant et constant.

> PUBLIC

Toute équipe et/ou professionnel rencontrant des difficultés pour poser et faire respecter un cadre de référence (cadres, travailleurs sociaux, enseignants, assistants d'éducation, animateurs et éducateurs sportifs)

> OBJECTIFS

- Permettre aux participants de mieux se positionner dans la relation éducative en clarifiant et conceptualisant la notion de fonction contenante, d'autorité, ses intérêts, ses limites et ses contraintes
- Savoir poser, de façon concrète et réfléchie, un cadre éducatif sain, sécurisant et constant
- Renarcissiser les professionnels pour leur permettre de se repositionner et de reprendre l'initiative des sanctions

> CONTENU

La fonction contenante

- La fonction contenante, qu'est-ce que c'est ?
- Différence entre fonction contenante et contention
- Les fondements de la fonction contenante
- La définition du cadre

L'autorité, qu'est-ce que c'est ?

- Travail sémantique sur les termes "autorité", "pouvoir", "mandat" et "éducatif"
- Les différentes autorités "du laxisme à l'autoritarisme"; leurs conséquences sur la relation
- Affectivité et autorité dans la relation éducative :
 - La relation "Loi" et la relation "Lien"
 - Rôles, statuts et fonctions dans la relation d'encadrement
 - Besoin de l'enfant, des personnes et des équipes

Comment poser son autorité face à un groupe ?

- Structure du groupe en action, leadership, triangle dramatique
- Les trois canaux de la communication (l'agir, le ressentir, le penser)
- Les signes de reconnaissance
- Les positions de vie : comment je me positionne dans la relation et qu'est-ce que cela induit

La sanction éducative au service de la relation éducative

- Typologie et sens éducatif de la sanction
- Les principes et les limites de la sanction
- Les sanctions positives



> LE + DE LA FORMATION

Utilisation sous forme pratique d'outils issus de l'analyse transactionnelle : chaque professionnel peut se les approprier de manière concrète et efficace. Mise en place d'un théâtre forum.

> DURÉE

28 heures, soit 4 jours (2+2 ou 3+1)

> Cette formation se réalise uniquement dans votre structure. Contactez-nous pour plus d'informations.

Conditions générales de prestations

> OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de prestation.

> INSCRIPTIONS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les inscriptions se font à l'aide du bulletin d'inscription, dans la mesure des places disponibles et par ordre d'arrivée. À réception du bulletin, une convention de formation est envoyée en deux exemplaires dans laquelle sont définies les modalités de règlement :

- à l'employeur, si la formation se déroule au titre de la formation professionnelle continue. L'inscription est définitive à réception d'un des deux exemplaires signé de la convention. Une facture est émise à l'issue de la formation, accompagnée d'une attestation de présence du salarié.

- au salarié, si le participant s'inscrit à titre individuel et à ses frais (auto-financement). Attention, l'auto-financement ne peut être déduit de frais professionnels. Ceci sera stipulé sur votre facture et votre convention. L'inscription est définitive à réception d'un des deux exemplaires du contrat, signé par le participant et accompagné d'un acompte de 30 % du coût total de la formation. Le solde est réglé le premier jour de la formation. En retour, une facture acquittée est remise au participant.

> CONVOCATION DE STAGE

Bienveillance vous envoie une confirmation d'inscription ainsi qu'une convocation 15 jours avant la date de démarrage de la formation précisant les horaires, le programme, les renseignements pratiques nécessaires et un plan d'accès.

> CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Bienveillance se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation jusqu'à 15 jours calendaires si le nombre d'inscrit est insuffisant pour permettre une dynamique pédagogique convenable. Les personnes déjà inscrites seront prévenues dans les meilleurs délais et toute somme déjà perçue sera immédiatement remboursée.

> DÉSISTEMENT, INTERRUPTION ET ABSENCES

En cas de désistement moins de 21 jours avant le début de la formation, l'acompte de 30 % sera retenu. En cas d'arrêt du stage avant son terme, la totalité de la somme est due. L'absence d'un participant durant la formation n'entraîne pas de modification du coût total de celle-ci.

> VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, une attestation nominative est délivrée au participant.



Bulletin d'inscription

N° de SIRET : 527 513 378 0028
N° organisme de formation : 82 38 04 879 38
Enregistré auprès de la préfecture de l'Isère

Participant

Nom et Prénom :
Date de naissance :
Adresse personnelle :
.....
Tél :
Mail :
Fonction occupée :

Établissement

Raison sociale :
Type de structure (MECS, ITEP, CEF, IME, collège, association, etc) :
Adresse :
.....
Tél :
Mail :
 Etablissement public Etablissement privé
Si établissement privé, association gestionnaire :
Nom, adresse et tél. de l' O.P.C.A. (Organisme Collecteur Paritaire Agrée) de l'établissement :
.....
.....

Inscription au stage

Intitulé :
Dates : du au et du au
Contexte de l'inscription : Formation Professionnelle Continue CPF Autre
Prix du stage : €
 Pour les participants en autofinancement, ci-joint un acompte de 30%, soit €

Fait à Le

Signature de l'intéressé(e)

Signature et cachet de l'établissement

Inscriptions enregistrées jusqu'à concurrence des places disponibles
Bulletin à retourner par courrier à Bienveillance, 61 rue Nicolas Chorier 38000 Grenoble

